



Enregistrer une certification au Répertoire Spécifique ou au RNCP

FICHE PROGRAMME

Mise à jour le 29 octobre 2021

CONTEXTE

Suite à la réforme de la Formation Professionnelle du 5 septembre 2018, France Compétences a pris le relais de l'ancienne Commission Nationale des Certifications Professionnelles (CNCP) depuis le 01/01/2019, pour l'enregistrement des certifications au Répertoire Spécifique (anciennement « Inventaire ») et au RNCP. Depuis cette date, de nombreux critères de recevabilité ont évolué.

LA DEMANDE

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant acquérir les compétences pour satisfaire toutes les attentes des nouvelles règles pour la constitution des dossiers de demande d'inscriptions aux deux répertoires nationaux (RS et RNCP)

PROGRAMME :

Contenus de formation :

Cadre légal et réglementaire : Présentation du contexte juridique et des applications rendues obligatoires par la réforme de la formation professionnelle du 5 septembre 2018

Présentation des deux répertoires nationaux : RS et RNCP

Le dispositif d'évaluation des candidats pour certifier les compétences acquises

Rédiger un référentiel de compétences et un référentiel d'évaluation

Recueillir les informations pertinentes pour démontrer la valeur d'usage d'une certification à visée professionnelle

Connaître les règles de rédaction du parchemin

Connaître les modalités d'instruction mises en œuvre par France Compétences

Formateur : Raymond BANO

Raymond BANO intervient auprès des organismes de formation pour accompagner la construction et la mise en place de démarches qualité en correspondance avec les attendus du référentiel Qualiopi, ainsi que pour l'instruction des dossiers de demande d'enregistrement aux répertoires nationaux (RS et RNCP). Titulaire d'un Master en Sciences de l'Éducation, il a occupé différents postes et réalisés différentes missions en tant que formateur, responsable pédagogique, directeur de centre, chef de projet, responsable qualité, ingénieur de formation de 1998 à 2018, entrepreneur formateur consultant avec Mosaïque depuis 2018.

Contact pour information et inscription :

SCOP MOSAÏQUE – SARL au capital de variable 2 000,00 € (minimum)
Numéro SIRET : 50119639800041

Modalités de la formation :

Distanciel en visioconférence

Durée de la formation : **2 demi-journées (7 heures)** espacées de 10 à 20 jours

Dates de la formation : selon calendrier défini en amont de l'inscription

Nombre de participants : **1 à 4**

Dates d'ouverture et clôture des inscriptions : *En fonction de votre demande, la réalisation peut être effective dans un délai d'un mois pour le démarrage de la formation.*

Tarifs : 750,00 € TTC- Acompte de 30% à la commande et solde après réalisation

Public visé :

Toutes Personnes chargées de constituer des dossiers de demande d'enregistrement auprès de France Compétences, aux deux répertoires nationaux. Personnes souhaitant accompagner des organismes souhaitant instruire ce type de dossier.

Prérequis :

Connaître l'environnement juridique et institutionnel de la formation professionnelle. Aisance rédactionnelle

Objectifs de la formation :

A l'issue de la formation, les personnes devront être capables de :

- analyser la faisabilité d'une demande d'accompagnement pour la conception d'un dossier de demande d'enregistrement au RS ou au RNCP, au regard des critères de recevabilité définis par France Compétences
- rédiger une note d'opportunité, démontrant et valorisant l'intérêt de la certification au regard du marché de l'emploi
- rédiger les référentiels d'activité, de compétences et d'évaluation
- conseiller le client dans la forme de rédaction et la collecte des preuves de la valeur d'usage de la certification (courriers de soutien de parties prenantes)
- être vigilant sur la complétude de chaque dossier en vue de passer l'étape de la recevabilité par France Compétences

Principaux contenus pédagogiques et méthodes mobilisées :

Présentation de manière interactive de l'ensemble du dispositif de demande d'enregistrement des certifications (1/2 journée)

A partir d'exercices sur un dossier fictif ou bien sur un dossier choisi par l'apprenant, des conseils et un retour sont réalisés en deuxième session (1/2 journée)

Supports remis : documentation France Compétences. Diaporama du cours dispensé.

Modalités d'évaluation des stagiaires :

Corrections de travaux pratiques réalisés entre les deux sessions

Contrôle des acquis lors de la deuxième session

Accessibilité au public en situation de handicap :

Nous restons à l'écoute de toute situation de handicap, afin de mettre en place les éventuels aménagements et dispositions nécessaires au suivi de votre formation.